PROCES-VERBAL
Conseil intercommunal de
l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs

Jeudi 31 octobre 2024 à 20h00 à l'Aula du Collège DLT à Payerne

---

No 13

Présidence : *M. Philippe Charmoy*

Comité de direction :

Présents : *MM. Nicolas Schmid, Laurent Cosendai, Matteo Guagenti et Tony Kaeser*
Mmes Sophie Quillet, Martine Roux, Brigitte Estoppey, Valérie Hadorn et Jocelyne Pfander

Excusé : *--*

Délégation fixe

Présents : *MM. Olivier Cherbuin, Alain Sumi, Daniel Rousseau, Nicolas Pilet, Lionel Bussard et Christian Cosendai*

Excusés : *Mmes Monique Picinali et Stéphanie Jan*
M Yannick Escher

Absent : *--*

Délégation variable

Présents : *Mmes Malgorzata Binggeli, Dominique Gilliand, Sandra Savary, Mireille Gentil, Brigitte Dumasdelage, Sophie Bigler Buser, Sophie Oguey et Katia Richard*
MM. Luis De Maria Franco, Alexandre Godel, Serge Grognuz, Jean-Claude Villiger, Yves Vodoz, Houcine Louati, François Vessaz, Aurélien Karg, Christophe Gilliand et Valentin Pagani

Excusés : *Mmes Anaïs Bidiville, Emilie Losey, Carole Marmy, Chams Moughnime, Isabelle Bärtschi, Christel Pahud et Evelyne Wolf*
MM. Rafael Donadello, Quentin Guisolan, Yann Andrey et Johann Indermühle

Absent : *--*

Suppléant

Présent : *--*

Secrétaire : *Mme Nadège Bulliard*

Ouverture
Il est 20 heures 01 lorsque M. Philippe Charmoy, Président, ouvre la séance en saluant les membres du CoDir ainsi que les Conseillères et Conseillers présents.

Il passe la parole à Mme Nadège Bulliard, secrétaire, pour l'appel initial.

Mmes Anaïs Bidiville, Emilie Losey, Carole Marmy, Chams Moughnime, Isabelle Bärtschi, Christel Pahud et Evelyne Wolf, ainsi que MM. Rafael Donadello, Quentin Guisolan, Yann Andrey et Johann Indermühle sont excusés. Il n'y a pas d'absent.

Le Conseil a été valablement convoqué et le quorum est atteint, M. Charmoy déclare la séance ouverte.

Avant de passer à l'ordre du jour, il excuse M. Christian Chevalier, directeur de l'Etablissement primaire de Payerne-Corcelles. Il salue la présence de M. Philippe Berdoz, directeur de l'Etablissement secondaire de Payerne, et M. Xavier Nicod, directeur de l'établissement primaire de Payerne-Granges, ainsi que la presse, qui reflètera fidèlement les débats.

M. Charmoy demande si les Conseillères et Conseillers ont des remarques à faire sur la convocation ou sur l'ordre du jour. Il n'y en a pas. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est adopté et sera suivi comme suit :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2024
2. Communications du bureau et courrier reçu
3. Assermentation des nouveaux délégués au Conseil intercommunal
4. Communications du Comité de direction (CoDir)
5. Préavis No 9/2024 : Crédit de construction pour un bâtiment modulaire en faveur de l'établissement secondaire de Payerne et environs
6. Election complémentaire d'un délégué représentant les Autorités au Conseil d'Etablissement
7. Divers et propositions individuelles.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2024

Le procès-verbal ayant été envoyé, il ne sera pas procédé à sa lecture, sauf si un membre le demande expressément. Ce n'est pas le cas. M. Charmoy demande s'il y a des remarques ou demandes de correction sur le PV. Ce n'est pas le cas. M. Charmoy passe au vote.

Le procès-verbal après correction est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Communications du bureau et courriers reçus

Le Bureau n'a reçu aucun courrier et n'a aucune communication à transmettre.

3. Assermentation des nouveaux délégués au Conseil intercommunal

Le Bureau n'a pas encore reçu l'identité du nouveau délégué de la commune de Payerne. Il n'y a pas de nouveau délégué à assermenter.

4. Communications du Comité de direction (CoDir)

M. Schmid annonce que le CoDir a quelques communications à faire ce soir.

Premièrement, il souhaite présenter la nouvelle secrétaire de direction, Mme Samira Chaouch. Elle a travaillé plusieurs années en tant que secrétaire de direction auprès de la Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse du canton de Vaud. M. Schmid lui souhaite la bienvenue.

Deuxièmement, M. Schmid rappelle la date du 5 novembre prochain à 19h à la Grande Salle de Corcelles pour la présentation publique du projet de construction scolaire à Corcelles. La population a été invitée.

Dernièrement, la rencontre des commissions consultatives nommées par chaque commune membre pour la révision des statuts aura lieu le 3 décembre prochain. Cette révision des statuts concerne deux objets : le plafond d'endettement, ainsi que l'article 26 concernant l'acquisition de bâtiments, terrains, de comment sont cédés les terrains, dans quel état, etc. Le CoDir a pris l'opportunité de réviser cet article afin d'être plus précis et uniforme dans la manière de faire. Suite à cela, les commissions consultatives devront faire un rapport à leur municipalité, et sur cette base, ces derniers pourront émettre des demandes de modifications. Après synthèse, le CoDir pourra faire un préavis et celui-ci sera proposé dans le courant du 1er trimestre 2025.

M. Kaeser prend la parole afin de donner une réponse à la question de Mme Pahud posée lors du dernier Conseil concernant le changement de mode de transports entre Corcelles et Payerne. Pour rappel, les enfants étaient transportés en train jusqu'en juin 2024, puis un bus avait été introduit à la rentrée d'août 2024.

Lors des Conseils des 30 septembre 2021 et 7 décembre 2022, Mme Pahud avait déjà posé des questions pour obtenir un retour sur les transports entre Corcelles et Payerne avec le train, et rapporté des problèmes

préoccupants de suppressions de train récurrentes à la gare du Nord. Le CoDir a décidé de changer de pratique de transport pour ces élèves venant de Corcelles pour différentes raisons :

- De nombreux parents ont fait remonter l'information que les trains sont bondés, et malgré nos remarques au CFF, n'a rien n'a été entrepris ;
- Durant l'année scolaire 2023/2024, de nombreux enfants ont été transportés en taxi en classe d'accueil à DLT et cela engendre des coûts,
- La gestion des flux en est simplifiée de par le nombre d'enfant qui sont transportés ;
- La surveillance est meilleure devant l'école qu'à la gare.

Ce changement a été décidé durant l'été. En effet, il fallait avoir la certitude d'être en possession du nombre de bus suffisants, car commander un bus supplémentaire n'était pas une option en raison du délai de livraison qui est d'environ 10 mois. Evidemment, d'année en année cela peut changer, selon les besoins, les réalités et l'organisation scolaire. Le CoDir espère qu'avec la mise en fonction du nouveau bâtiment scolaire à Corcelles en août 2027, le transport des enfants de Corcelles à Payerne pour les classes primaires soit terminé. Bien entendu, cela ne dépend pas de l'ASIPE, mais principalement de l'établissement scolaire.

5. Préavis No 9/2024 : Crédit de construction pour un bâtiment modulaire en faveur de l'établissement secondaire de Payerne et environs

Le président passe la parole à M. Godel qui fait lecture des conclusions de la Commission Technique et de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

M. Vessaz prend la parole en tant que président de la Commission des Finances. Cette dernière se rallie aux conclusions de la CoTech, cependant, il n'y a qu'un paragraphe qui a été apporté par la CoFin par rapport au programme de législature et aux prochaines dépenses. La CoFin tire la sonnette d'alarme et se pose la question : où est-ce que cela va nous amener ? Le plafond d'endettement de l'Asipe en début d'année était à CHF 25 mio + les dépenses de l'année + les dépenses du futur proche, CHF 30 mio sont atteints + CHF 28 mio du collège de Corcelles, et on atteint la totalité du plafond d'endettement. Il n'y a plus de possibilité d'investir pour la suite. L'ASIPE amortit environ CHF 2 mio par année. Il va falloir du temps pour à nouveau avoir du mou.

Mme Katia Richard a une question concernant le préavis ainsi que sur les récentes discussions.

1. Dans le graphique qui se trouve à la page 3 du préavis, les chiffres s'arrêtent en 2025. Est-ce qu'il y a des variables, et des tendances d'augmentation ou de diminution entre 2025 et 2030 ? Comment s'explique le ratio entre l'augmentation du nombre d'enseignants et de classes ?
2. Mme Richard aimerait savoir à quel point le bâtiment prévu est modulable, est-ce que c'est uniquement les parois en interne qui sont modulables, ou est ce qu'il serait possible de rajouter un module à l'extérieur si besoin ?
3. Est-ce que les jardins communautaires seront déplacés, et si oui, qui en assume les frais ?
4. Pourquoi choisir une entreprise totale et pas une entreprise générale ? Et vu que l'entreprise totale est choisie, pourquoi mettre une ligne budgétaire pour un BAMO ? Ce n'est pas l'entreprise totale qui gère tout ?

M. Schmid prend la parole pour répondre comme suit :

1. Il y a plusieurs moyens pour calculer l'évolution du nombre d'élèves. Un premier moyen, pour le primaire, est de projeter le nombre de naissances dans le périmètre pour l'entrée à l'école 4 ans plus tard. Une deuxième option, c'est une progression linéaire dans laquelle on projette l'évolution de ces 10 dernières années sur les 10 prochaines années. En 2022, une géographe statisticienne a été mandatée pour faire une projection jusqu'en 2035. Cette dernière a fait un scénario haut, moyen et bas. Nous avons également à disposition les estimations des établissements. Ces différentes manières de faire existent depuis plusieurs années. Nous connaissons les chiffres réels de 2022, nous sommes en train de faire des corrélations pour voir si les projections 2025 sont corrects, et ces méthodes sont solides, ce qui nous permettrait de nous projeter avec plus d'exactitude en 2030, voir 2035, comme cela nous est demandé. Petit élément à prendre en compte, l'école évolue et l'école a maintenant besoin de plus de classes pour donner des appuis, pour des plus petits groupes. La méthode de calcul de diviser le total des élèves par 20 pour obtenir le nombre de classes dont on a besoin ne fonctionne plus. Pour le secondaire, on se base actuellement sur la projection de 900 élèves en 2030. Ce qui est difficile pour l'ASIPE, c'est que l'on est dépendant du plafond d'endettement, que ce dernier a une fin et qu'on en est très proche. La révision des statuts devrait nous permettre d'aller jusqu'en 2030, peut-être un petit peu plus loin, avec les constructions scolaires. Cela permettra au CoDir d'être un petit peu plus dans l'anticipation et moins dans l'urgence, comme actuellement, où l'on galope derrière les besoins.

2. Ce sont des modules en bois et pas des grands containers. Ils sont construits par trame. Il serait autant possible de rajouter des étages, que de venir découper les étages différemment.
3. Les jardins communautaires sont gérés par une association qui s'appelle la Tomate Verte. Ils seront déplacés dans le verger de DLT provisoirement, et c'est le Service des Espaces Verts de la Commune de Payerne qui fera tout le travail d'aménagement. Il y aura une clôture pour environ CHF 2'000.00 à financer. A voir comment cela sera réparti entre la Commune de Payerne et l'ASIPE.
4. L'entreprise totale nous permet de ne faire qu'une adjudication. C'est ensuite le constructeur qui aura une enveloppe et qui va tout réaliser. Pour l'entreprise générale, on devrait procéder à plusieurs adjudications, ce n'est pas qu'une seule entreprise qui va tout réaliser. Cette manière de faire nous fait gagner du temps. La difficulté en entreprise totale, c'est que l'ASIPE est tributaire d'un seul partenaire. Et si par malheur, cela ne devait pas bien se passer, personne au sein de l'ASIPE n'est spécialisé dans le domaine et serait capable de défendre nos intérêts. C'est pour cela que l'on fait appel à un BAMO (Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage), pour assurer les délais, respecter le budget, etc…

M. Ch. Cosendai a lu que les appels d'offres en entreprise totale étaient prévues en septembre / octobre. On est le 31 octobre. Est-ce qu'on a reçu des offres ? Et est-ce que cela rentre dans le budget ?

M. Schmid répond que l'on a ouvert les offres cette semaine. On ne peut pas divulguer les chiffres ni les entreprises à ce stade, mais on est dans le budget. Une discussion de précision doit avoir lieu par rapport à la structure métallique, tout bois, bardage bois, béton, etc. On ne connait pas encore la variante exacte.

M. Ch. Cosendai souhaite une explication sur la durée d'amortissement. L'Etat de Vaud impose la durée d'amortissement des bâtiments sur 30 ans. Dans le rapport de la CoTech, il est écrit qu'il est prévu d'utiliser ce modulaire durant 15 ans. Que va-t-il se passer après ces 15 ans ?

M. Schmid répond que dans 15 ans, on a espoir de venir avec un bâtiment en dur qui complète les besoins du secondaire. L'avenir de ce bâtiment n'est pas encore tracé. Il sera peut-être déplacé, sur un autre établissement, ou peut-être vendu. On est sur du modulaire préfabriqué qui est facilement utilisable 30 ans, mais il est impossible de répondre maintenant avec exactitude.

M. Vessaz a des questions à titre personnel. Les préavis commencent toujours avec une introduction avec des statistiques, avec le contexte macro-économique, avec le contexte mondial, l'évolution des naissances, etc. Mais force est de constater que malgré tout cela, on court toujours après les classes, on navigue à vue. Les besoins sont toujours annoncés 9-10 mois avant la rentrée suivante. Quelle est l'analyse que fait le CoDir, d'où vient le problème, pourquoi est-ce que l'on n'arrive pas à avoir une meilleure anticipation ? Existe-t-il un document que l'on pourrait transmettre à chaque établissement, sur lequel il serait possible d'inscrire le besoin en terme de nombre de classes pour les 5 ou 10 prochaines années pour chaque degré, chaque site, afin de pouvoir prévoir les bâtiments ?

M. Schmid répond qu'il serait heureux d'avoir la recette de la baguette magique. On essaie d'anticiper. On l'a démontré avec la volonté de faire une deuxième construction sur le primaire. M. Schmid rejoint M. Vessaz sur le point que l'on est toujours en train de courir après le temps et les salles de classes. Un des moyens d'avoir de l'avance, c'est la proposition qui est faite dans la révision des statuts, d'augmenter le plafonds d'endettement et de donner les réels moyens pour faire des crédits d'étude où la construction pourrait être assumée financièrement parlant par la suite. Il serait possible de présenter demain un document mentionnant les projections d'évolution démographiques avec une progression linéaire, mettre en parallèle les scénarios hauts de la statistique géographe, et dire que l'on se base sur ces chiffres pour répondre aux besoins. Mais est-ce que le CI sera d'accord avec les dépenses qui sont nécessaires pour répondre à cela ? M. Schmid n'en est pas certain. Le nœud est là, ce sont les moyens financiers.

M. Vessaz a une question concernant la procédure qui a été menée pour présenter ce préavis. Le crédit de construction est assez haut, les délais étaient assez courts, il y avait une certaine incertitude « est-ce que des gens vont soumissionner à ce projet ? », il se demande pourquoi le CoDir n'a pas fait la démarche inverse, c'est-à-dire de commencer par faire un appel d'offre, et d'arriver ensuite devant le Conseil avec le projet définitif du soumissionnaire qui a été retenu ?

M. Schmid dit que ce qui a tout d'abord nourrit la réflexion, c'est l'emplacement du bâtiment. On ne peut pas donner carte blanche aux soumissionnaires. Cela a pris beaucoup de temps car plusieurs emplacements ont été évalués. Le CoDir s'est focalisé là-dessus plutôt que sur la matérialité du bâtiment, le but étant d'être le plus rapide possible. Une fois le lieu choisi, nous étions au début de l'été. Nous nous sommes basés sur les conseils de notre BAMO, qui a déjà construit plusieurs bâtiments similaires dans le canton, pour définir l'enveloppe budgétaire. Afin de gagner du temps, nous avons avancé en parallèle. D'une part, le préavis est parti en commission et d'autre part, on a lancé l'appel d'offre. C'était le seul moyen d'espérer être dans les temps pour la rentrée d'août 2025. Si toutes les étapes avaient été suivies l'une après l'autre, cela n'aurait jamais été possible. Là où M. Schmid rejoint M. Vessaz, c'est qu'au moment où le CoDir a senti que la commune de Payerne allait prendre la décision de ne pas réaliser la Nouvelle Promenade dans les délais, le CoDir aurait dû réagir et

tout de suite partir sur le projet de bâtiment modulaire et anticiper davantage. Il y a eu un moment de flou et nous avons perdu du temps. Mais dès l'instant où la décision de partir sur un modulaire a été prise, tout a été mis en œuvre afin que le projet soit réalisé dans les meilleurs délais.

M. Pagani s'adresse à la CoFin et revient sur la durée d'amortissement de 30 ans. Les communes ne vont pas payer le juste prix pour l'amortissement et cela reporte les charges sur du plus long terme. Est-ce qu'il ne faudrait pas amortir ce bâtiment sur 15 ans pour que les communes paient le juste prix ?

M. Vessaz dit que la CoFin préférerait aussi des durées d'amortissement qui correspondent à la durée de vie du bâtiment. Mais à première vue, le bâtiment risque de durer plus que 15 ans.

M. L. Cosendai dit que l'on ne peut pas faire comme on veut car les règles de MCH2 sont strictes.

Mme Oguey rejoint la CoTech par rapport aux délais qui sont toujours très courts. Le CoDir a parlé de statistique et de financement, mais pas de communication. On remarque un manque de communication entre le CoDir et les Directions des Ecoles. Est-ce que quelque chose sera mis en place pour optimiser ces rapports ?

M. Schmid répond que, par exemple pour le bâtiment de Corcelles, le Directeur d'Etablissement est dans le CoPil. Il y a des enseignants qui font partie de la commission consultative des utilisateurs. Sur le secondaire, on sait depuis le début de la législature qu'il y a un besoin de salles de gym. Les moyens et les emplacements sont limités et dans ce cas, la communication est là, mais on ne peut malheureusement pas répondre aux besoins. M. Berdoz était dans le comité de pilotage pour l'étude de l'étage supplémentaire de la Nouvelle Promenade. Sur les besoins au quotidien, le CoDir et l'Administration sont aussi disponibles. La réalité, c'est que le CoDir représente les communes et les directeurs d'établissements représentent le canton. Nous ne sommes pas sous le même toit, cela représente déjà au départ une difficulté de communication. Les Communes ont la responsabilité de mettre des locaux scolaires à disposition du Canton, qui les exploite. Parfois il n'est pas possible pour les communes de répondre aux demandes du Canton, faute de moyens, de terrains, de temps (délai des projets), etc…, et on aura beau parler autant que l'on veut, cela ne va malheureusement pas arranger la situation. Nous sommes typiquement dans ce cas avec le projet d'étage supplémentaire de la Nouvelle Promenade abrogé et la construction du modulaire en urgence. Il est cependant toujours possible d'améliorer la discussion, et on essaie de le faire au jour le jour sur des sujets opérationnels. Rien n'est tout blanc ou tout noir. L'ASIPE a très probablement des choses à améliorer, mais le Canton également. Ces deux institutions n'ont aucun lien de subordination l'une avec l'autre. Il y a un client, le Canton, et un fournisseur, l'ASIPE, et parfois le fournisseur n'arrive pas à suivre les commandes du client, et cela créé certaines tensions qui sont inconfortables, pour l'ASIPE aussi. On essaie d'avoir une communication agile et au besoin plutôt qu'un calendrier fixe, la CoGes a déjà fait une remarque à ce sujet, on entend et on fait au mieux.

M. Godel remercie M. Schmid pour ces informations sur la communication. C'est tout de même la deuxième fois en quelques mois que l'on revient sur ce point, c'était par ailleurs un vœu de la CoGes. M. Schmid a dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas de lien de subordination, mais M. Godel demande qu'il y ait un vrai lien de collaboration et de communication.

M. Schmid répond que sur ce projet-là, à partir du moment où on a décidé d'aller de l'avant avec ce modulaire et de trouver une solution, en terme de collaboration / communication, le CoDir est allé chercher le meilleur emplacement, dans l'environnement le plus sain possible pour les élèves, il y a eu des séances avec la direction de l'Etablissement secondaire. A aucun moment, le but est de cacher des choses ou de nuire aux établissements. Cependant, le CoDir entend que la communication pourrait être améliorée et ils vont travailler ce point.

M. Louati dit que l'ASIPE subit les directives du canton. Quand le canton change de directive, par exemple du nombre d'élèves dans les classes, l'ASIPE subit et doit travailler dans l'urgence pour fournir plus de classes. M. Schmid a utilisé le mot « agilité » tout à l'heure, et il est incroyable de devoir utiliser ce mot dans le bâtiment. Il n'est pas possible d'être agile dans le bâtiment. Le Canton doit pouvoir donner un plan directeur de ce qu'il souhaite pour l'enseignement. Ce n'est pas à chaque législature qu'il faut lancer de nouvelles choses. Il faut que l'ASIPE puisse avoir une vision d'où va le Canton pour l'enseignement. Il l'a vécu pour le secondaire : une fois il y a une classe de développement, après une classe de ressource, et pour la créer, ils ont dû cloisonner une classe en plusieurs parties. De plus, on peut faire toutes les statistiques que l'on veut, elles ne tiendront pas 5 ans, juste à cause des changements politiques dans le monde. Mais le problème vient du canton, qui pousse les responsabilités vers les communes, et les mettent devant le fait accompli.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques. M. Charmoy ferme la discussion et passe au vote.

Le préavis No 9/2024 : Crédit de construction pour un bâtiment modulaire en faveur de l'établissement secondaire de Payerne et environs est accepté à l'unanimité.

6. Election complémentaire d'un délégué représentant les Autorités au Conseil d'Etablissement

M. Charmoy explique qu'il n'y aura qu'un CET pour les 3 établissements suite à l'intégration de l'ASIEGE. Jusqu'alors, il y avait 4 représentants par quart. Il a été décidé de mettre 5 représentants par quart. Il faut

maintenant élire un représentant politique. Il ferait sens que cette 5ème personne représente des territoires ex-ASIEGE.

M. Ch. Cosendai propose Mme Sophie Oguey. Elle accepte.

Mme Oguey est élue tacitement.

7. Divers et propositions individuelles.

La parole est maintenant donnée à qui veut la prendre.

M. Vessaz se réjouit de la présentation de la future construction scolaire à Corcelles mardi prochain. Il souhaite savoir quand est-ce que le CoDir va mettre le projet à l'enquête ?

M. Schmid dit qu'une fois n'est pas coutume, le CoDir galope après le temps. La commune de Corcelles a mis à l'enquête la modification du plan d'affectation, c'est toujours en cours. Le CoDir mettra le projet de construction à l'enquête à la fin de la semaine prochaine, ou au début de celle d'après. Cela étant, le permis de construire ne pourra de toute façon pas être délivré avant que le plan d'affectation ne soit rentré en force. Comme vous pouvez le constater, deux procédures sont également menées en parallèle pour ce projet afin de gagner du temps, car idéalement, le premier coup de pioche devrait être donné dans le courant de l'été prochain.

M. Vessaz dit qu'il y a eu une communication à ce sujet lors du Conseil Communal d'hier soir à Corcelles. Aujourd'hui même, le préavis a été émis par la commune de Corcelles pour le PPA, qui sera voté en décembre et pour lequel il y a toujours une opposition. M. Vessaz comprend bien le souci de ne pas vouloir perdre de temps, mais c'est une situation inconfortable, et d'autres Conseillers Communaux à Corcelles partagent cet avis. M. Vessaz a l'impression que l'on met la charrue avant les bœufs. La mise à l'enquête pour la construction court alors que la zone n'est pas encore affectée d'utilité publique, et il a peur d'énerver les opposants à vouloir toujours aller trop vite.

M. Schmid répond que l'on prend le risque qu'il n'y ait pas de permis de construire tant que le PPA ne rentre pas en force. Le but de cette mise à l'enquête simultanée est que le dossier parte rapidement dans les différents services du canton, car c'est là-bas que son traitement va prendre du temps. Si après, l'obtention du permis de construire prend un peu de temps car il y a des oppositions, ce n'est pas très important.

M. Vessaz pu lire dans la presse que la réfection de la passerelle des Rammes durera plus longtemps que prévu, et que les coûts seront plus élevés qu'annoncé. Pour rappel, l'ASIPE participe à la rénovation par un forfait qui avait été décidé lors de la construction de l'école des Rammes. Est-ce que l'ASIPE va payer plus ?.

M. Schmid répond que non, l'ASIPE ne paiera pas plus. Le forfait reste le même. L'ASIPE va même peut-être récupérer quelques sous, car une participation sera demandée à la commune pour les frais supplémentaires engendrés dans l'UAPE.

Plus personne ne souhaite prendre la parole. M. Charmoy annonce que la prochaine séance aura lieu le 22.05.2025 et ferme la discussion. Il souhaite une belle soirée à tous.

La séance est levée à 21h09.

Le Président:	La Secrétaire :
Philippe Charmoy	Nadège Bulliard